

IDÉES FAUSSES SUR LA CHARTE D'AMIENS

Certains veulent voir dans la Charte d'Amiens l'affirmation d'une séparation entre le politique et le syndical qui prônerait l'apolitisme comme une condition nécessaire pour défendre les droits et les intérêts des travailleurs.

Pour eux, l'action syndicale s'en trouverait limitée à devoir viser la revalorisation salariale et l'amélioration des conditions de travail. De ce fait, elle devrait abandonner aux partis politiques l'élaboration et la revendication de perspectives transformatrices de l'économie et de la société.

C'est une grave méprise... Car la Charte d'Amiens, si elle revendique l'indépendance des syndicats vis-à-vis des partis politiques, n'en affirme pas moins une finalité politique au syndicalisme... Et pas des moindres : l'émancipation totale du travailleur par la disparition du salariat et du patronat !

La « motion » d'Amiens

En octobre 1906, se tient, à Amiens, le IX^e Congrès de la CGT.

Dès sa création, en 1895, la CGT avait déjà affirmé⁽¹⁾ statutairement la nécessité de son indépendance vis-à-vis des partis politiques, mais, au congrès d'Amiens, les guesdistes⁽²⁾ revendiquèrent une collaboration étroite avec la SFIO, parti politique récemment créé qui réunissait alors réformistes et révolutionnaires. La volonté d'une telle collaboration était fondée sur la certitude que l'action de transformation

sociale devait avant tout être politique, aussi Victor Renard⁽³⁾ soutient-il une motion appelant à une collaboration avec la SFIO à la fois ponctuelle, « *toutes les fois que les circonstances l'exigeront* », et structurelle avec « *des délégations permanentes* ».

Cette motion sera très largement écartée au profit de celle rédigée par Victor Griffuelhes⁽⁴⁾ et Émile Pouget⁽⁵⁾ qui dessine la perspective d'une action syndicale portée par l'action directe et la grève générale dans les perspectives d'une transformation sociale radicale, celle de « *l'expropriation capitaliste* ».

Nommée quelques années plus tard « Charte d'Amiens », la motion votée allait connaître un destin particulier puisqu'on l'évoquera souvent pour affirmer l'indépendance syndicale, mais en oubliant la détermination de son affirmation révolutionnaire.

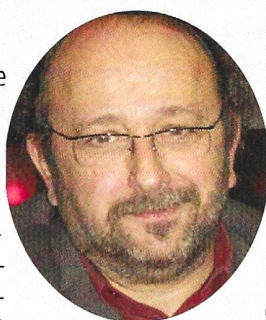
La « double besogne »

La Charte d'Amiens décline l'action syndicale dans une « double besogne ».

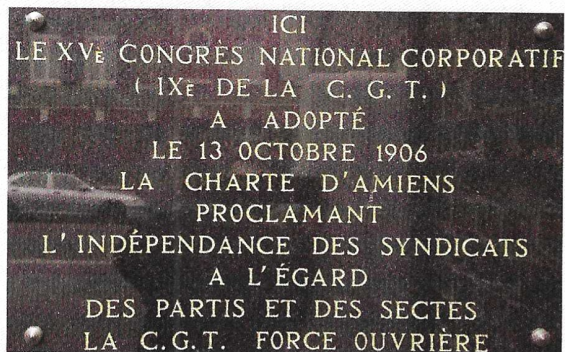
Tout d'abord celle qui coordonne les « *efforts ouvriers* » pour diminuer les heures de travail, augmenter les salaires et améliorer la vie des travailleurs, en somme pour « *l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates* ».

Mais, à la différence de ce que prône le courant réformiste qui souhaite se contenter de cette première finalité, le congrès d'Amiens affirme que « *cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme* » pour en défendre une autre, celle qui « *prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste* ».

Considérant « *que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale* », le congrès d'Amiens affirme ●●●



Paul Devin



Plaque à l'entrée de l'École publique du Faubourg de Noyon, rue Rigollot à Amiens : la vision de FO de la Charte !

●●● la capacité du syndicat à mener la lutte contre le patronat sans avoir à « *se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale* ».

Face à la subordination est affirmée la substitution⁽⁶⁾... C'est-à-dire, la capacité du syndicalisme à mener la lutte jusqu'à une société sans classes.

En cela, la Charte d'Amiens réaffirme les perspectives révolutionnaires que Karl Marx proposait à l'Association internationale des travailleurs, quarante ans plus tôt⁽⁷⁾ : « *[Les organisations syndicales] manquent entièrement leur but dès qu'elles se bornent à une guerre d'escarmouches contre les effets du régime existant, au lieu de travailler en même temps à sa transformation et de se servir de leur force organisée comme d'un levier pour l'émancipation définitive de la classe travailleuse, c'est-à-dire pour l'abolition définitive du salariat* ».

Vouloir se saisir des affirmations d'indépendance de la Charte d'Amiens pour légitimer une conception apolitique du syndicalisme paraît dès lors incompatible avec les volontés réelles d'une telle charte.

Face au danger...

Au congrès de Toulouse, en 1936, alors que les deux branches de la CGT⁽⁸⁾ avaient décidé de se réunifier, est à nouveau réaffirmée l'indépendance absolue à l'égard des gouvernements et des partis politiques. Néanmoins est considéré comme légitime de répondre favorablement « *aux appels qui lui seraient adressés par d'autres groupements en vue d'une action déterminée. [Le syndicat] se réserve également le droit de prendre l'initiative de ces collaborations momentanées, estimant que sa neutralité à l'égard des partis politiques ne saurait impliquer son indifférence à l'égard des dangers qui menaceraient les libertés publiques, comme les réformes en vigueur ou à conquérir* ».

Les menaces du fascisme portent à l'union et à l'affirmation que l'indépendance ne signifie pas l'indifférence.

L'histoire du syndicalisme montre, au gré de l'évolution des contextes et des opportunités, comment vont se succéder des périodes de politisation et des périodes de dépolitisation avec les tensions et les conflits qu'elles portent au sein même de nos organisations : encore récemment, les réactions à la mobilisation du 26 mai 2018 initiée par un collectif mêlant syndicats et partis en ont été le témoignage.

Mais la question ne devrait-elle pas délibérément se déporter d'un affrontement sur les risques de subordination vers une interrogation sur la nature même



de notre rapport au politique et de ses enjeux.

Dans un ouvrage à paraître⁽⁹⁾, Sophie Bérout en appelle à la capacité des syndicats « *à faire partager une certaine vision du monde, à faire partager une certaine conception de ce que peut être, de ce que doit être, le changement social* ».

Ce n'est plus tant la question des liens organiques ou des actions communes avec les partis politiques qui est essentielle que la volonté de fonder une « *puissance discursive* » où les syndicats redeviennent capables d'affirmer et de faire entendre un projet de transformation sociale.

C'est cette ambition qu'Amiens revendiquait et que nous devons continuer à faire vivre.

Paul Devin

1. Article 2 de ses statuts.
2. Tendances majoritaires de la SFIO en 1906, animée par Jules Guesde, défenseur d'une conception révolutionnaire marxiste et anticapitaliste au sein du socialisme français.
3. Victor Renard (1864-1914), militant guesdiste, secrétaire de la fédération syndicale CGT du textile (1903-1908).
4. Victor Griffuelles (1874-1922), secrétaire général de la CGT (1901-1908).
5. Émile Pouget (1860-1931), syndicaliste CGT, membre du comité confédéral, militant anarchiste.
6. René Mouriaux, *Syndicalisme et politique : liaison dangereuse ou tragédie moderne ?* Mouvements, 2006/1, n°43, p.30-35.
7. Karl Marx, *Salaires, prix et profit*, Intervention au conseil Général de la 1^{ère} Internationale, 1865.
8. La CGT (socialistes et anarchistes) et la CGTU (communistes).
9. Institut de recherches de la FSU, *Le syndicalisme au défi du XXI^e siècle*, Syllepse, janvier 2022.